

Informations concernant les cotisations Swiss Aquatics en faveur de la Fédération

Voté et confirmé lors de l'Assemblée Générale des Délégués le 22/23 avril 2023 à Campus Sursee

- Il a été voté d'introduire une cotisation de membre de la Fédération pour les membres des clubs, comme le font la plupart des fédérations sportives nationales.
- La nouvelle cotisation annuelle de la fédération de 35.- par an a été introduite pour les membres des clubs, en contrepartie de la suppression du franc de solidarité.
(1.- offert jusqu'à présent, par le Cercle des Nageurs de Monthey)
- Il s'agit d'une taxe prélevée par la Fédération et qui n'a rien à voir avec les frais d'adhésion et la cotisation annuelle du club concerné.
- Le nouveau modèle de frais permettra à la Fédération de disposer d'une base de financement pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés. [Pdf en attaché.](#)

En résumé :

Utilisation des fonds :

- 1 tiers - Développement de la capacité opérationnelle
- 1 tiers - Formation / sport de masse / éthique
- 1 tiers – Sport d'élite

Dès la saison 2023-2024 chaque membre de club A ou B Swiss Aquatics paiera 35.- par an à la Fédération.



« Nous vous préleverons cette taxe de 35.- en faveur de la Fédération »
en même temps que vos propres cotisations

- Les sections Ecole de natation et Aquagym ne sont pas concernées par cette taxe

Avec mes meilleures salutations
Bien à vous

Monthey, le 26 juin 2023

Jacinthe Rithner
Présidente CNM